

P.V. n° 9

Présidente : Mme. BERTON.

Présents : Mmes. BERNARD – BOUTI - JUGE – NOIR - MM. CASSIAU – CORNIER – DECHERF - LATRUBESSE – PRIETO.

Administratifs : MM. VALLET – MOUTHAUD – LE MIGNOT.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 105 euros. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).

COUPES NOUVELLE-AQUITAINE U14-U15 F. A 11 ET U16-U18 F. A 11

RAPPEL

Après une relance effectuée par courriel auprès de tous les clubs de la LFNA, il s'avère que le nombre d'engagées à ce jour (*très faible avant la relance*) est de :

- Coupe Nouvelle-Aquitaine U14-U15 F. à 11 : **26**
- Coupe Nouvelle-Aquitaine U16-U18 F. à 11 : **22**.

Par conséquent, ces chiffres permettent d'organiser ces deux coupes lors de cette saison. Ainsi, les dates des différents tours seront les suivantes :

- Tour 1 : 04 février 2023 (pour les 2 coupes)
- Tour 2 : 11 mars 2023 (pour les 2 coupes)
- Tour 3 : 22 avril 2023 (pour les 2 coupes)
- ½ Finales : 20 mai 2023 (pour les 2 coupes)
- **FINALES** : 10 juin 2023 (pour les 2 coupes) : couplées avec la Finale de la Coupe Nouvelle-Aquitaine Féminines (Seniors).

Compte-tenu de la date lointaine du 1^{er} tour, les dates butoir d'engagements via Footclubs sont repoussées au **31 décembre 2022**.

CHAMPIONNATS

U16-U18 FEMININES A 11 – PHASE 1

Match n° 24956311 – Poule B – E.S. Saintes Football / A.S.J. Soyaux Charente du 12/11/2022

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 15/11/2022 qui **confirme le résultat acquis sur le terrain (1-13 en faveur de l'A.S.J. Soyaux Charente).**

Match n° 24956341 – Poule D – C.S. St-Michel / Bergerac Périgord F.C. du 12/11/2022

Courriel de Bergerac Périgord F.C. du 12/11/2022 à 09h13 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de Bergerac Périgord F.C.**

Amende de 100 euros pour forfait à Bergerac Périgord F.C. (1^{er} forfait).

U14-U15 FEMININES A 11 – PHASE 1

Match n° 24956450 – Poule E – Les Genêts d'Anglet Football / U.S. Lège Cap Ferret du 12/11/2022

Courriel de l'U.S. Lège Cap Ferret du 10/11/2022 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'U.S. Lège Cap Ferret.**

Amende de 100 euros pour forfait à l'U.S. Lège Cap Ferret (1^{er} forfait).

U16-U18 FEMININES A 11 – PHASE 2

Suite aux classements finaux de la première phase, les poules de la deuxième phase (**avec deux niveaux**) ont été établies par la commission et sont à consulter ci-après :

NIVEAU 1

POULE A

- 16. A.S.J. Soyaux Charente **ou** 17. E.S. Saintes Football
- 24. Trélissac A.P.F.C.
- 33. F.C. Girondins de Bordeaux (2)
- 33. F.C.E. Mérignac Arlac
- 33. Stade Bordelais
- 64. Pau F.C.
- 79. F.C. Bressuire
- 79. Chamois Niortais F.C.

NIVEAU 2

POULE B

- 16. Jarnac Sports
- 17. U.S. Aigrefeuille
- 17. E.S. Saintes Football **ou** 16. A.S.J. Soyaux Charente
- 17. E.S. du Bramérit
- 17. G.J. Pays Royannais
- 79. U.A. Niort St-Florent
- 86. E.S. des Trois Cités Poitiers
- 86. Stade Poitevin F.C.

POULE C

- 16. Angoulême Charente F.C.
- 16. C.S. St-Michel
- 16. A.S.J. Soyaux Charente (2)
- 19. E.S.A. Brive
- 24. Bergerac Périgord F.C.
- 24. C.O. Coulounieix Chamiers
- 87. Limoges Football
- Exempte*

POULE D

- 33. C.M.O. Bassens
- 33. R.C. de Bordeaux
- 33. Stade Bordelais (2)
- 33. U.S. Lège Cap Ferret
- 33. U.S.C. Léognan
- 33. U.S. Lormont
- 33. S.A. Mérignacais
- 47. F.C. Marmande 47

U16-U18 F. A 11 - NIVEAU 1

Compte-tenu des extraits (ci-dessous) de la réglementation de la Phase d'Accession au Championnat National Féminin U19 (1 et 2) :

1. « Les équipes participant à la Phase d'Accession Nationale sont :
 - a) Les 12 équipes (**hors équipes réserves**) issues des 12 divisions supérieures U18F des Ligues continentales.»
2. « Ne participent à cette phase d'accession que les clubs **1er ou suivants dans l'ordre du classement au terme de la compétition si le premier n'est pas en situation pour tout motif notamment disciplinaire**. Ce club doit être désigné soit par sa Ligue soit pour un regroupement de Ligues, par la Ligue gestionnaire de la compétition impérativement le lundi qui suit le deuxième week-end de mai. »

Par conséquent, **l'équipe du F.C. Girondins de Bordeaux (2) ne pourra pas**, quel que soit son classement au terme de la 2^{ème} phase d'U16-U18 F. à 11 LFNA – Niveau 1, **participer au barrage pour la Phase d'Accession Nationale au Championnat National Féminin U19.**

RAPPELS POUR LES U16-U18 F. A 11 – NIVEAUX 1 ET 2

Pas de possibilité d'aligner de joueuse(s) de catégorie U15 F.

Temps de jeu : 2 x 45 minutes.

Les arbitres centraux seront **OBLIGATOIREMENT** désignés, **pour le niveau 1**, par **la C.R. d'Arbitrage et les assistants par les District des clubs recevants** (compétition à enjeu débouchant sur un barrage d'accession au Championnat National Féminin U19).

Utilisation de la FMI (tablette) pour ce championnat U16-U18 F. à 11. Merci aux clubs d'effectuer les paramètres nécessaires à sa bonne utilisation.

Merci aux clubs de se référer aux Règlements Généraux du Foot à 11 et au Basic spécifique.

NOTA : Compte-tenu d'une procédure toujours en cours pour le championnat U16-U18 F. à 11 Phase 2 (pour positionnement de 2 équipes en Niveau 1 ou 2 : A.S.J. Soyaux Charente ou E.S. Saintes Football), les calendriers sont quand même diffusés mais avec les mentions « Non affecté » pour ces 2 équipes dans les poules A et B.

Dès la fin de la procédure, chacune de ces 2 équipes remplacera le « non affecté » et les matches seront ainsi clairement établis.

Si la procédure n'est pas close avant la première journée du 26/11, les matches de ces 2 « non affecté » seront reportés à des dates ultérieures.

U14-U15 FEMININES A 11 – PHASE 2

Suite aux classements finaux de la première phase, les poules de la deuxième phase (**avec deux niveaux**) ont été établies par la commission et sont à consulter ci-après :

NIVEAU 1

POULE A

16. A.S.J. Soyaux Charente
17. U.S. Aigrefeuille
19. A.S. de St-Pantaléon de Larche
24. Trélissac A.P.F.C.
79. F.C. Bressuire
79. U.A. Niort St-Florent
86. Stade Poitevin F.C.
Exempte

POULE B

33. F.C. Girondins de Bordeaux
33. Stade Bordelais
33. S.A.G. Cestas
33. U.S.C. Léognan
33. F.C. St-André de Cubzac
47. F.C. Marmande 47
64. Les Genêts d'Anglet
Exempte

NIVEAU 2

POULE C

16. Angoulême Charente F.C.
17. E.S. La Rochelle
17. E.S. Saintes Football
19. E.S.A. Brive
24. Bergerac Périgord F.C.
86. E.S. des Trois Cités Poitiers
Exempte
Exempte

POULE D

33. U.S. Lège Cap Ferret
33. F.C.E. Mérignac Arlac
33. S.A. Mérignacais
40. La Jeanne d'Arc de Dax
40. Seignosse Capb. Soust. F.C.
47. G.J. Boé Agen F.C.
Exempte
Exempte

A noter que :

- Les **2** clubs qui ont déclaré forfait général en première phase n'ont pas souhaité s'inscrire en deuxième phase :
 - o S.O. Châtelleraut
 - o C.O. Coulounieix Chamiers.
- Le club de l'**E.S. La Rochelle** s'est engagé en deuxième phase (provient du championnat U15 F. Brassages).

RAPPELS : U14-U15 F. A 11 – NIVEAUX 1 ET 2

Possibilité d'aligner au maximum 3 joueuse(s) de catégorie U13 F.

Temps de jeu : **2 x 40 minutes**.

Les arbitres centraux seront désignés, **pour le niveau 1**, par le District du club recevant.

Utilisation de la FMI (tablette) pour ce championnat U14-U15 F. à 11. Merci aux clubs d'effectuer les paramètres nécessaires à sa bonne utilisation.

Merci aux clubs de se référer aux Règlements Généraux du Foot à 11 et au Basic spécifique.

Prochaine réunion : sur convocation.

La Présidente,
Natacha BERTON
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 22/11/2022 par la Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT.